

# PATRICK PÉCOT

Formateur & Consultant IA · Formations et accompagnements pour entreprises

42 Rue d'Amiens · 76000 Rouen · patpec442@gmail.com · 06 99 43 22 13 · www.patrickpecot.fr

---

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Établie conformément aux articles L.6353-1 et R.6353-1 du Code du travail · Avril 2026

---

La présente convention est établie entre le prestataire de formation et l'organisme client pour toute action de formation en intelligence artificielle réalisée par Patrick Pécot. Les champs marqués [ ] sont à compléter par les parties avant signature.

### Article 1 — Parties

Le prestataire de formation : Patrick Pécot, formateur indépendant — 42 Rue d'Amiens, 76000 Rouen — patpec442@gmail.com — 06 99 43 22 13 — www.patrickpecot.fr

N° déclaration d'activité de formation : [disponible sur demande]

Le client (donneur d'ordre) : Raison sociale : [ ] — Adresse : [ ] — SIRET : [ ] — Représenté par : [ ], en qualité de [ ]

Le responsable formation ou RH désigné : [ ]

### Article 2 — Objet de la convention

La présente convention a pour objet la réalisation d'une action de formation entrant dans le champ d'application de l'article L.6313-1 du Code du travail.

Intitulé de l'action : [ ]

Nature de l'action : Action de formation professionnelle continue (développement des compétences)

Les objectifs pédagogiques, le contenu et les modalités détaillés sont précisés dans le programme de formation annexé à la présente convention (Annexe 1).

### Article 3 — Durée, dates et lieu

Durée totale : [ ] heure(s)

Dates et horaires : [ ]

Lieu de réalisation : [ ] (ou en distanciel — plateforme : [ ])

Les formats disponibles sont : Atelier 2h, Session opérationnelle 3–4h, Journée complète 6–7h, Parcours multi-sessions sur devis.

### Article 4 — Public et effectif

Nombre de participants : [ ] (maximum 15 par session)

Public visé : [ ]

Niveau requis : aucun prérequis technique spécifique — une pratique courante des outils bureautiques est suffisante. Les prérequis détaillés figurent en Annexe 1.

### **Article 5 — Modalités pédagogiques**

Méthode active : alternance d'apports structurés, de démonstrations et d'exercices pratiques sur les outils et documents réels des participants.

Le prestataire s'engage à adapter les contenus, exemples et exercices au contexte professionnel du client avant chaque intervention (diagnostic préalable).

Évaluation : questionnaire de positionnement préalable et évaluation des acquis à chaud en fin de session. Attestation de présence délivrée à chaque participant.

### **Article 6 — Prix et modalités de règlement**

Coût total de l'action : [ ] € HT

TVA applicable selon le statut fiscal du client.

Conditions de règlement : acompte de 30 % à la signature de la convention, solde à 30 jours net fin de mois à réception de la facture émise au lendemain de la prestation.

Les tarifs de référence sont : Atelier 2h — 400 € HT · Session 3–4h — 900 € HT · Journée — 1 600 € HT · Parcours sur mesure — sur devis.

Frais de déplacement hors Normandie et Île-de-France : facturés au réel en sus.

### **Article 7 — Conditions d'annulation et de report**

Annulation sans frais jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date de l'intervention.

Entre 3 et 7 jours ouvrés : indemnité de 50 % du montant HT total.

Moins de 3 jours ouvrés ou le jour même : indemnité de 100 % du montant HT total.

Toute demande doit être adressée par écrit à patpec442@gmail.com.

En cas d'annulation à l'initiative du prestataire (force majeure), la prestation est reportée sans pénalité à une date convenue d'un commun accord.

### **Article 8 — Documents remis**

À l'issue de la formation, le prestataire remet au client :

- La liste d'émargement signée par chaque participant
- Une attestation individuelle de présence par participant
- Les supports pédagogiques au format numérique (PDF) — formats demi-journée et plus
- Le bilan de formation (résultats d'évaluation à chaud)

### **Article 9 — Propriété intellectuelle**

Les supports, méthodes et outils pédagogiques créés par le prestataire restent sa propriété intellectuelle. Le client dispose d'un droit d'usage interne non exclusif.

Toute reproduction, diffusion ou réutilisation commerciale est soumise à autorisation écrite.

### **Article 10 — Droit applicable**

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, les parties rechercheront d'abord une solution amiable. À défaut, le Tribunal compétent sera celui du lieu d'établissement du prestataire (Rouen).

## **SIGNATURES**

Fait en deux exemplaires originaux, à [ ], le [ ]

Pour le prestataire de formation : Pour le client :

Patrick Pécot [Nom & Qualité]

*Lu et approuvé, bon pour accord Lu et approuvé, bon pour accord*

---

**© Patrick Pécot — Tous droits réservés**

*Convention de formation type — Version Avril 2026 · Conforme art. L.6353-1 Code du travail*

*42 Rue d'Amiens · 76000 Rouen · patpec442@gmail.com · 06 99 43 22 13 · www.patrickpecot.fr*